L'ABEILLE.

PAR MILLETT, BULLEN & MAGNI
120, Rue de Chartres.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Donne passage par mer à la feuille, payable d'avance pour l'année, des primes pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour six mois. Le numéro séparé, publié ou vendu au bureau de l'abeille ne coûte à aucun abonné à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué quand que ce soit avant que les arrérages ne soient payés. Les abonnés qui changeront leur domicile devront en donner avis par écrit, sans cela on n'entend pas répondre de l'exactitude de la livraison.

ANNONCES—Une prime par carré de cinquante mots, pour la première insertion, et soixante-quinze cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, exige un nouveau contrat comme une nouvelle annonce. Le carré se compose de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les annonces et personnes tenant magasins de détail, hôtels, restaurants, Compagnies d'assurances, banques, institutions publiques, 800 — Les annonces pour navires, steamers et bateaux à vapeur, ou les navires de commerce faisant la commission, 800. Ces abonnements ne peuvent être cédés à d'autres.

Les ANNONCES du mariage ou de décès, doivent être payées pour aspirer à l'attention du public à ceux de mêmes, biens meubles; les articles signés par des passagers, les une nouvelle de bénéfice, &c. &c. doivent payer suivant la quantité de matière.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un temps limité seront insérées jusqu'à ce qu'elles aient paru, et ensuite discontinuées, à moins qu'elles ne soient renouvelées.

Les ANNONCES sur article d'une valeur permanente, lorsqu'il pourra être admis, auront le cours ordinaire du prix des annonces ordinaires qu'il avance.

Les ANNONCES qui ne paraîtront pas à une certaine époque pour publier, doivent être payées d'avance.

ACCUSÉ-RÉCEPTION de feuilles sera publié à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance.

Les THÉATRES et autres offrants un prix pour l'abonnement du public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la durée des plaisirs, pour 200 $50.

Les AVOCATS de cabinet dans l'emploi public et toutes personnes d'une manière politique seront le double du prix ordinaire.

POÊLES—POÊLES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles ventilateur, de Spoor, parlettes de toutes grandeurs, pour des Radiateurs, à chambre, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, écrous et trous bouilloires pour la campagne; poêles à marrons et à steamboat, tuyaux des tuyaux des poêles; que l'on pourra sur demander.

13 avril rue Toulouse, No. 107

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES! PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus.—Pour le confort, la facilité et la commodité, ces grils, tels qu'exposent toutes autres, sont sans rivaux, et jusqu'à ce jour." Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans nuisance frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57 rue du Canal.

Le soussigné prendra particulièrement agir aux MM. acheteurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, Cal. Wall-Christie,
" Sam. J. Peters, " Hugh Story,
" William Bagot, " Henry Lay, Esq.
" J. W. Brouilove, " W. A. Gaylord,
" J. H. Leverich, " A. S. Buckner.

$13 s

$500 DE RECOMPENSE DE LA Presse à coton.—Nlle. Orléans, 1er. mai 1839.—A fine élection tous le 12000 mois écoulé dernier, les personnes intéressées sont dès présente élu plénipotentiaire de la compagnie, savoir

H. BUCKMAN,
W. J. HEPP,
THOS. TOBY,
JOHN NICHOLSON
JOSHUA BALDWIN

Et à une assemblée tenue le 30 du mois dernier, John Nicholson, Esq., a été élu président du bureau.

7 mai SAM. RICKER, 2e. secrétaire.

DENTISTE—Changement de domicile.—Le Dr. Duperon Dentiste vient de transporter son domicile, rue de Bourbon no 180, entre Dumaine et St. Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 3 heures.

16 s

AVIS DE CHANGEMENT ET DE CHASSEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres, entre St. Louis et Conti. Les jours réguliers de vente de marchandises seront le mercredi et samedi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., en dehors, tous les jours, et ils solliciteront la continuation du patronage de leurs amis et le public. Des avances sont faites sur les marchandises envoyées à l'encan.

8 mai GRANDEZ & WHITING.

MARIAGES.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti de la paroisse de JANE ou JANT, âgé de 20 ans, taille d'environ 5 pieds, très forte, et d'une jolie figure, ayant rapport au sieur Jackson.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la conduira chez son maître, rue de la Victoire, No 91.

16 — 8 J. C. GUERIN.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti de la maison de l'abonné, lundi 6 courant, la négresse SOPHIE, âgée d'environ 20 ans, grande et grosse, et d'une jolie figure, ayant rapport au sieur Jackson.

Il y a lieu de croire qu'elle cherche à se cacher avec un nommé Jack qui a quitté l'atelier de M. Lewis, et qui est probablement caché dans le bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation qui recevra cet présent de ne point la laisser partir, mais de la faire mettre en lieu de sûreté, et en donner avis à l'abonné, qui viendra la chercher et payera la récompense ci-dessus.

Je suis respectueusement, votre obéissant serviteur,
(Signé) W. CRAYSON.

20 déc. 47 Canal.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.—CARTES DE LA LOUISIANE sur laquelle les différents plantations seront colorées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir, à l'auteur, celle du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'elles les marquer sur la carte élégante de Mitchell, avec les noms de leurs propriétaires, &c. Ils sont aussi invités à fournir, à l'auteur, quelques particularités relatives à leurs plantations, afin qu'elles soient insérées dans le texte explicatif qui doit accompagner la carte. Les planteurs sont aussi invités à fournir, à l'auteur, des vues de leurs habitations, afin qu'elles soient gravées pour orner la carte. Les planteurs sont aussi invités à fournir, à l'auteur, des vues de leurs habitations, afin qu'elles soient gravées pour orner la carte.

Cette carte sera publiée par souscription, et sera prête à être livrée aux souscripteurs le 1er. juillet prochain. Le prix de souscription est de $5 pour la carte coloriée, et de $3 pour la carte non coloriée. Les souscripteurs sont requis de payer le montant de leur souscription au moment de la souscription. Les souscripteurs sont requis de payer le montant de leur souscription au moment de la souscription.